
PARCOURSUP 2019

ÉLÉMENTS DE BILAN

La manière dont se construit le continuum bac – 3 / bac + 3 fait aujourd’hui violence à toute une génération. On sait bien que la réussite au lycée n’est pas prédictive de la réussite dans le supérieur, notamment dans les disciplines nouvelles, celles qui ne sont pas enseignées dans les lycées. C’est la raison qui a motivé le refus de classer les candidats dans plusieurs formations, comme à l’UPPA ou Bordeaux-Montaigne. On sait bien que les capacités d’accueil décidées en fonction des considérations budgétaires n’ont pas vocation à coïncider avec le nombre d’étudiants qui peuvent réussir.

L’argument de la réussite par l’orientation est un faux-semblant, et on voit déjà en creux l’absence de résultat, lorsque Christine Gangloff, de la CPU, déclare qu’« on ne peut plus évaluer la réussite des étudiants au passage en deuxième année puisqu’il peut y avoir un rallongement des études » ou lorsque Gilles Roussel, président de la CPU, annonce que « si on regarde [les choses] de façon globale, on n’aura pas nécessairement un impact significatif de la loi ».

En réalité, on a juste retiré au baccalauréat le droit qu’il conférerait d’accéder librement à l’université. On a rendu responsable les jeunes et leurs familles d’un parcours de formation que beaucoup, par leur âge ou leur environnement social, ne peuvent pas maîtriser.

Par ailleurs, la transparence affichée par le ministère contraste avec la volonté manifeste de ne pas communiquer les algorithmes locaux, de modifier les indicateurs pour empêcher toute analyse pluriannuelle et toute mesure du nombre de candidats qui n’obtiendront pas la filière qu’ils souhaitent vraiment, et de ne transmettre que des données partielles.

Alors que le ministère affirme que Parcoursup a pour vocation d’intégrer un point de vue humain dans l’orientation des lycéens vers les filières universitaires, l’entrée dans les écoles d’infirmiers (IFSI) montre exactement l’inverse : une sélection construite sur les notes obtenue au lycée sans prendre en compte les acquis professionnels et les aptitudes individuelles, ce qui aboutit à l’éviction

pratiquement totale des candidat·e·s ayant une expérience dans le travail social.

Ainsi, la loi ORE n’a pas amélioré la réussite des étudiants par une meilleure orientation mais elle n’a pas non plus permis d’améliorer leurs conditions d’accueil. En effet, alors que les effectifs étudiants connaissent une hausse continue, avec près de 90 000 étudiants supplémentaires en deux ans, le gouvernement a choisi de ne pas augmenter les moyens à la hauteur des besoins. Les dispositifs d’accompagnement « Oui si » n’ont pas été efficaces (le taux de décrocheurs en milieu d’année a augmenté de 8 % parmi les étudiants en STAPS).

La loi ORE ne se fonde donc pas sur une amélioration des formations, mais sur une répartition des étudiants qui restructure l’ESR. Les formations non universitaires bénéficient des flux bloqués à l’université par les capacités d’accueil (+ 3,4 %). Simultanément émerge une université concurrentielle, avec des filières déversoirs et des filières en tension, mais aussi le développement de « filières d’excellence », disposant de plus d’heures de cours et de meilleures conditions d’étude, au prix cependant de frais d’inscription plus élevés. Le passage des CMI (Cursus Master Ingénierie) en DU en est un parfait exemple. Parcoursup est, dans ce contexte, un outil de développement d’un marché des formations supérieures, avec une pression à la commercialisation. Là encore, le ministère ne communique pas sur le nombre de formations qui deviennent payantes.

S’il est dans ces conditions difficile de construire un bilan chiffré de Parcoursup, il n’en reste pas moins que Parcoursup instaure une logique de concours pour entrer dans l’enseignement supérieur avec trois conséquences :

- 1 - une mise en compétition des opérateurs de formation (formations, universités, écoles, structure publique/privée, etc.) ;
- 2 - la responsabilisation individuelle du choix de sa formation, ce qui renforce le déterminisme social ;
- 3 - la structuration d’un marché de l’éducation où le mérite est remplacé par l’héritage financier et le capital culturel. ■

On a beaucoup entendu cette année, dans les discours officiels et parfois dans la presse, que le bilan de Parcoursup était beaucoup plus satisfaisant qu'en 2018 : plus clair, plus rapide, plus efficace, moins contesté.

Encore faudrait-il, c'est notre premier constat, pouvoir faire un bilan sérieux.

Encore faudrait-il aussi, ce sera la base de nos autres constats, nous entendre sur les critères d'évaluation de ce bilan. S'il s'agit d'évaluer la satisfaction des étudiants et la capacité de l'enseignement supérieur à former tous les bacheliers dans la filière de leur choix, le bilan est catastrophique pour des milliers de candidats. S'il s'agit d'évaluer la capacité de Parcoursup à restructurer l'université selon des objectifs managériaux, tout en occupant les équipes pédagogiques à des tâches inutiles dans des conditions de travail dégradées, Parcoursup est effectivement une réussite¹.

L'IMPOSSIBILITÉ D'UN VRAI BILAN : DES CHIFFRES OPAQUES ET PARTIELS

Le ministère a communiqué cette année sur des chiffres globaux différents de ceux l'an passé et rendu certaines informations inaccessibles. Les situations locales, quant à elles, font l'objet d'une communication totalement aléatoire, dépendant de chaque établissement voire même des composantes. **Voudrait-on empêcher la constitution d'un bilan ? On ne s'y prendrait pas autrement...**

Les données du tableau de bord ministériel portent notamment, cette année, sur 789 000 néo-bacheliers ou étudiants en réorientation, sans intégrer les 110 000 candidats de la catégorie « reprise d'étude », inclus l'an dernier dans les calculs. À l'heure de la clôture de la phase complémentaire, on ignore toujours ce que sont devenus ces 110 000 candidats (et l'on ignore même si les 2600 candidats sans affectation évoqués par Jean-Michel Blanquer comprennent ou non les candidats en réorientation). Cette omission masque-t-elle l'inégalité de la plateforme, beaucoup plus favorable aux néo-bacheliers ? Les analyses du SIES en attestent : en 2018-2019, les étudiants en reprise d'étude et les bacheliers des années antérieures constituent 6 % de moins parmi les nouveaux étudiants par rapport aux années antérieures à l'université².

Du côté des situations locales, certains établissements, comme l'Université d'Aix-Marseille, ont poursuivi la communication de bilans détaillés, composante par composante, à différents moments clés de la procédure (à ce jour 2 bilans, à la clôture de la phase d'admission, et le 29 août). Mais un bref tour d'horizon des établissements montre qu'il n'en va pas partout de même. Toutes ces informations, de surcroît, ne sont pas communiquées au public de manière centralisée.

Le bilan de réussite de Parcoursup lui-même, pour l'année 2018 est anormalement indigent : seul le secteur STAPS a livré des éléments de bilan aux conclusions par ailleurs mitigées. Un bilan global s'impose, et l'on ne peut s'empêcher, à la lecture du bilan des STAPS, de se demander où sont passés les refusés, essentiellement élèves issus des baccalauréats techniques et professionnels³.

1 Voir tout particulièrement <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/08/10/bilan-2018-2019-i-parcoursup-annee-2/>

2 http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/29/0/NF13_inscrits_2019_1146290.pdf

3 <http://blog.educpros.fr/didier-delignieres/tag/parcoursup/>

C'est là précisément que réside le plus gros piège, et la plus grande impossibilité immédiate, d'un vrai bilan de Parcoursup : l'impossibilité de connaître le poids des orientations par défaut. **Dans Parcoursup, la disparition du classement des vœux par les candidats** (fondamental dans APB) ne permet plus de mesurer le degré de satisfaction des choix de filière par les étudiants, et donc de faire la part des orientations contraintes, et de leur impact sur le long terme, autant sur la réussite que sur la vie de l'étudiant puis du professionnel qu'il deviendra. Il n'est plus possible non plus de connaître le degré de satisfaction des vœux selon les types de bac, alors que dans APB celui-ci variait très fortement selon que l'élève avait passé un bac général, technologique ou professionnel : en 2014 le degré de satisfaction était respectivement de 96,5 %, 69,6 % et 49,5 %⁴.

Mais pire encore : les rares indicateurs qui permettaient de livrer des indices sur le degré de satisfaction des candidats ont été rendus inaccessibles par rapport à la phase 2018. On ne peut ainsi plus connaître la proportion de candidats qui, ayant reçu et accepté une proposition d'admission, ont néanmoins maintenu au moins un autre vœu⁵. On ignore aussi combien d'étudiants ont quitté la plateforme pour n'y avoir pas trouvé un vœu qui leur correspondait.

LE DÉCALAGE ENTRE LE BILAN DE FAÇADE ET LE VRAI BILAN : MESURE-T-ON LA RÉUSSITE D'UNE RÉGULATION DES FLUX ÉTUDIANTS, OU LA RÉUSSITE DE L'UNIVERSITÉ À RÉPONDRE AUX DROITS DES BACHELIERS ?



Jean-Michel Blanquer, ou le bilan de remplissage (Assemblée Nationale, 10 septembre 2019) : « **Il y a plus de places que de candidats donc on a la possibilité de bien répartir tout le monde**⁶ ».

Le bilan de façade, c'est d'abord l'accélération de la procédure et le changement des indicateurs supposés limiter le stress des candidats et des familles.

La procédure est de fait plus rapide : des éléments nouveaux du dispositif ont vocation à limiter le stress et l'attente des candidats, en les aidant à prendre une décision – ou à renoncer plus vite à leurs vœux et à leurs rêves, selon comment on regarde les incitations à faire des choix rapides : affichage du rang du dernier appelé, qui a laissé les étudiants perplexes⁷ ; raccourcissement des délais de réponse (7 jours pendant les 27 premiers jours puis 2 jours jusqu'en septembre en 2018 ; 5 jours pendant les 5 premiers jours d'ouverture puis 3 jours en 2019) ; resserrement du calendrier (la phase principale d'admission s'achevait le 19 juillet au lieu du 5 septembre l'an dernier). Les universités elles-mêmes ont acquis l'art du surbooking pour contourner l'inutilité de Parcoursup⁸. Tout est fait d'ailleurs pour presser les choix ou accélérer les désinscriptions comme la campagne de *phoning* (sic) instaurée du 15 au 19 juillet⁹. Les taux d'acceptation définitive ont donc eu tendance à augmenter (jusqu'à + 10 % à Lille à la veille de la clôture de la phase principale).

Le bilan de façade, ce sont aussi les chiffres globaux qui donnent des taux de candidats ayant une place dans le supérieur : au 19 juillet, 89 % des bacheliers avaient reçu une proposition d'admission, contre 83 % en 2018¹⁰. Et au final, lors de la conférence de presse du 20

4 Rapport "Améliorer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels, 2015.

5 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/07/22/parcoursup-un-an-ii-moins-chahute_5491909_4401467.html

6 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/sur-parcoursup-2600-candidats-encore-sans-affectation-1130616>.

7 https://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-liste-d-appel-liste-d-attente-dernier-appelle-quelles-differences_1c8572ae-77b7-11e9-a15a-eb611c7c79cd/

8 Comme l'admet explicitement le président de l'Université de Cergy-Pontoise :

https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/parcoursup/video-parcoursup-il-y-a-quand-meme-des-quotas-pour-repartir-les-etudiants-franciliens-admet-un-president-d-universite_3444019.html

9 https://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-plus-de-70-000-candidats-sont-toujours-en-attente_ac41807e-a6e0-11e9-9693-c01e0a0468b0/

10 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid143989/19-juillet-fin-de-la-phase-principale-de-parcoursup-la-phase-complementaire-se-poursuit-jusqu-au-14-septembre.html>

septembre de Frédérique Vidal, 1175 bacheliers sans proposition (au lieu de 999 il y a un an, mais là n'est vraiment pas le plus important). Car tous les autres ont-ils obtenu la filière qui les intéressait vraiment ? Et qui sont les 1175 bacheliers sans proposition : essentiellement, nous dit Frédérique Vidal, des bacheliers professionnels et technologiques. Si c'est là pour notre ministre une mesure positive de la réussite de Parcoursup, c'est bien parce que Parcoursup a d'abord vocation à réguler des flux, à commencer par l'exclusion des bacheliers professionnels et technologiques de Parcoursup des filières universitaires.¹¹

Mais le vrai bilan, très difficile à faire parce que l'information, peut-être volontairement, est limitée et dispersée, confirme que Parcoursup est un outil de sélection, dont le coût humain et social est particulièrement violent et acte la réponse à une question clé : **l'université doit-elle permettre à tous les bacheliers de se former dans la filière professionnelle de leur choix, ou doit-elle seulement assurer le triage autoritaire des candidats vers des filières aux capacités d'accueil prédéfinies sur des critères de gestion des ressources, ne laissant la possibilité de choisir leur avenir qu'aux élèves sinon toujours les meilleurs, du moins les mieux positionnés dans les « clous » des attentes à l'issue du lycée ?**

■ Des listes d'attente intolérables au regard des promesses

Au final, les étudiants « sur le carreau » restent nombreux. À la fermeture de la phase principale, le 19 juillet 2019, il y avait encore 58 000 étudiants en attente, sans compter les réponses obtenues par les 110 000 étudiants en reprise d'études, sortis cette année du tableau de bord. La presse et les forums attestent du désarroi de ces candidats qui s'apprêtent à passer plusieurs semaines d'angoisse, et ne comprennent pas, souvent, en fonction de quoi leurs dossiers n'ont pas été sélectionnés¹².

Si l'on compare avec les indicateurs d'APB en juillet 2017, année de la mise à mort de l'ancien dispositif, avec les résultats de Parcoursup, il y a de quoi être étonné par l'absence visible de plus-value dans le second dispositif, qui devait corriger les défaillances du premier. Si ce n'est que des chiffres en apparence presque similaires relèvent d'une logique et révèlent une situation très différente : si la finalité du premier était de viser l'obtention de vœux hiérarchisés par le candidat, la finalité du second est de remplir toutes les filières dans des proportions calibrées par les choix budgétaires :

En 2017, **APB** enregistrait 87000 étudiants en attente en juillet (contre seulement en 2016, soit dit en passant) ; en septembre 2017, 3729 néobacheliers n'avaient rien obtenu, pour l'écrasante majorité des étudiants des filières techniques et professionnelles, dont on aimerait connaître le taux d'insertion dans Parcoursup. Enfin le taux de satisfaction d'APB était de 84 %¹³.

Si l'on observe, les taux de 2016, on constate qu'au final seuls 2327 étudiants n'avaient pas eu le vœu qu'ils demandaient en priorité à l'université. Vous avez bien lu : tous les autres avaient obtenu non pas *une place* mais *la place de leur choix* à l'université¹⁴. Certes, c'était 3 fois plus en 2015 : et si la réussite de la plateforme dépendait d'un investissement à la hauteur des flux démographiques ?

Enfin, en 2017, seuls 1,7 % des élèves étaient sans affectation ou avaient quitté APB.

Pour **Parcoursup**, les taux de satisfaction sont inaccessibles. Le 19 juillet 2019, il y avait 58 000 étudiants en attente, mais les 110 000 demandes de reprises d'études ne font pas partie

11 https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/20/parcoursup-1-175-bacheliers-sans-affectation-a-l-issue-de-la-procedure_6012452_3224.html

12 <https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-2019-moins-d-attente-moins-d-angoisse.html>

13 https://www.francetvinfo.fr/societe/education/admission-post-bac/l-article-a-lire-pour-comprendre-ce-qui-ne-marche-pas-avec-le-logiciel-apb_2288668.html

14 https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/07/20/moins-de-bacheliers-recales-a-l-universite_4972023_4401467.html

des chiffres. Le 19 juillet 2018, les candidats « n'ayant pas encore reçu de proposition ou en attente de place » étaient au nombre de presque 120 000¹⁵.

Au final, en septembre 2018, 94,4 % des candidats avaient reçu une proposition d'admission : c'était donc quasiment le même résultat qu'avec APB, pour un dispositif nettement plus complexe et stressant¹⁶.

Enfin, en 2018, 22,4 % des élèves inscrits ont quitté Parcoursup.

Au final, on ignore totalement le taux de satisfaction réel des candidats, que ce soit pour l'ensemble des baccalauréats, ou selon les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels, dans lesquels il y a de surcroît presque deux fois moins de vœux. Lorsqu'on vante un taux de réponses positives de 89 % au mois de mai, on oublie de dire qu'il peut s'agir tout aussi bien d'un des vœux de secours formulés par des lycéens anxieux, et non un vœu correspondant à leurs véritables aspirations professionnelles.

Les indicateurs sont donc interprétés par le gouvernement comme si l'essentiel pour un bachelier était d'avoir une place dans le supérieur, peu importe dans quelle filière, qu'elle correspondante à ses aspirations ou soit un pis-aller, du moment que l'on n'ait pas à augmenter de manière significative les taux d'encadrement dans les filières les plus demandées, et que toutes les filières soient remplies. Rappelons encore une fois qu'en 2016 seuls 2327 étudiants passés par APB n'avaient pas eu leur premier vœu à l'université : nous basculons donc d'un système dont l'objectif universitaire était de pouvoir former aux aspirations de leurs choix l'ensemble des bacheliers, à un système dont l'objectif est de caser tous les bacheliers quelque part, en fonction des places disponibles.

■ Des situations hétérogènes d'une université à l'autre, mais une progression de la sélection

En rassemblant (de manière artisanale...) les premiers témoignages des différentes universités, on ne peut qu'être frappé par l'hétérogénéité des situations. Selon les sites, parfois selon les filières, le dispositif fonctionne de manière extrêmement différenciée, et pour plusieurs sites ou filières, les listes d'attente n'ont pas diminué, voire se sont allongées, par rapport à 2018.

Alors que l'orientation est librement choisie, le baccalauréat en poche, dans des Universités comme l'UPPA (oui définitif dès l'ouverture du serveur Parcoursup, à l'exception de 6 parcours) ou Bordeaux-Montaigne (qui pratique le « tous ex aequo »), ou que les listes d'attente ont été très rapidement épuisées dans quelques universités (comme à Rouen), dans plusieurs autres au contraire les listes d'attente se résorbent extrêmement lentement. C'est le cas par exemple l'Université d'Aix-Marseille, où se confrontent des formations offrant encore des places vacantes, et des formations saturées dans les tout premiers jours. À Lille, le taux de candidatures a augmenté de 31% par rapport à 2018 alors que les capacités sont en très légère baisse (- 45 places). Un peu moins de la moitié des filières étaient donc en tension à la clôture de la phase principale, et 3687 candidats étaient en attente d'une réponse, pour 1877 places restantes au lieu des 2857 en 2018 à la même époque. À Grenoble, à l'UFR Staps, ou encore à Montpellier, à l'UFR Sciences, le nombre des candidats en attente avait du mal à baisser.

15 http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/juillet_2018/98/3/Indicateurs_publics_19_07_2018_984983.pdf

16 <https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-2018-l-heure-des-comptes-a-sonne.html>

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ – Bilan Parcoursup au 29 août 2019 (2^e bulletin d'information envoyé aux personnels par l'université)

Certaines universités communiquent assez consciencieusement les bilans de Parcoursup, mais ces initiatives ne sont pas générales. Les bilans détaillés fournis au sein d'Aix-Marseille Université, par exemple, ont déjà permis de faire le point à la clôture de la phase principale, puis au 29 août 2019. Si toutes les composantes n'ont pas fourni les chiffres détaillés, quelques conclusions s'imposent déjà.

Globalement, la procédure a été plus rapide qu'en 2018, et pour un grand nombre de filières l'évaluation des dossiers ne s'imposait en rien. Ainsi, en ALLSH, 35 filières sont ouvertes en procédure complémentaire et proposent encore des places vacantes.

Simultanément, le second grand enseignement reste celui de la saturation persistante de nombreuses filières. Au 29 août, 38 filières n'ont plus de places vacantes, alors qu'elles présentent encore des candidats en attente d'une proposition d'admission. Il reste par exemple 712 vœux en liste d'attente pour le DUT, 672 en ALLSH, tout particulièrement en LEA (102 vœux en liste d'attente, notamment en filière LEA Anglais-Coréen où les 50 places ont été rapidement pourvues, pour 809 candidats classés), en Psychologie (290 vœux), Arts du spectacle, Sciences de l'éducation, 105 en Droit sur le site d'Aix-en-Provence (sans procédure complémentaire possible), 374 en Faculté des Sciences du Sport (pour 630 places offertes). En Faculté des sciences, 11 formations sur 19 ont ouvert une procédure complémentaire, un nombre non précisé ayant rapidement dû y renoncer. Les listes d'attente ont peiné à se résorber durant l'été : d'environ 500 étudiants en psychologie le 8 juillet, on est aujourd'hui, toujours, à presque 300 vœux. Trois réunions de la CAAES ont déjà eu lieu, dont deux consacrées aux résultats technologiques (nous n'en avons pas le bilan).

Le troisième enseignement à ce jour porte sur l'impact négatif de Parcoursup en termes de charge de travail et d'organisation de la rentrée. A trois jours de la pré-rentrée, à une semaine du début des cours, 35 filières de ALLSH, par exemple, ouvertes en procédure complémentaire, ne connaissent toujours pas leurs effectifs, alors qu'il faut paramétrer les plateformes d'inscription en ligne dans les UE, ajuster le nombre de groupes de TD, réserver des salles, prévoir des enseignants... L'université est contrainte de surcroît de gérer le cas des étudiants ayant accepté une proposition d'admission, mais n'ayant pas réalisé lors inscription administrative. Bloquant le système des listes d'attente, il faut les contacter un par un et les démissionner de la plateforme s'il s'avère qu'en réalité ils ont déjà fait un autre choix. Ajoutée à la débauche de moyens consacrés au classement parfois totalement inutile des dossiers, cette activité chronophage ajoute encore aux incertitudes de la rentrée.

Le quatrième enseignement c'est le caractère limité et hétérogène des parcours d'accompagnement.

La Faculté de Droit et de Science Politique et la Faculté d'Economie et de Gestion vont accueillir respectivement un peu moins de 300 et un peu plus de 200 étudiants en parcours d'accompagnement.

En ALLSH, 4 UE d'accompagnement sont ouvertes au volontariat :

- « ateliers culturels » : 36 places
- « maîtrise de la langue française » : 90 places
- « ateliers d'écriture » : 72 places
- « ateliers d'éloquence » : 108

La mesure du volontariat n'est pas évidente : en 2018 2019 les groupes ont été désertés.

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2

En 2018, toute la liste avait été appelée.

En 2019, 9000 candidats pour 1000 places et au final 1700 candidats non appelés. Les capacités d'accueil étaient remplies au 19 juillet.

C'est la fin des filières non sélectives.

■ Une opacité dénoncée : inégalité et manque de transparence dans le traitement des dossiers

La dénonciation de l'opacité des algorithmes locaux commence enfin à porter ses fruits. Dès promulgation de la loi, en mars 2018, avec le groupe CRCÉ, le Sénateur Pierre Ouzoulias avait demandé la publication des algorithmes locaux et saisi la CADA et la CNIL, favorables à la transparence, tout comme la Commission européenne. Supprimé en avril 2018 par un vote du Sénat, à la demande de la Sénatrice Sophie Joissains, l'Assemblée nationale avait rétabli le régime dérogatoire assurant la confidentialité des algorithmes¹⁷. En juillet dernier, Jacques Gersperrin, sénateur LR et rapporteur de la loi ORE, a annoncé devant la commission culture et éducation du Sénat le dépôt à venir d'une proposition de loi, avec sa consœur Sophie Joissains (UC), « pour parvenir à une plus grande transparence sur la question des algorithmes »¹⁸. A l'argument qui consiste à prétendre protéger les lycéens de la tentation des comportements stratégiques, Jacques Gersperrin oppose le critère de bon sens de l'existence de stratégies de fait – mais efficaces et informées seulement pour une heureuse élite : « selon moi, mieux vaut faire savoir à tous les candidats sur quels critères ils seront jugés, plutôt que limiter cette information à quelques *happy few* bien informés¹⁹ ».

Outre les algorithmes locaux, c'est le fonctionnement même des commissions d'évaluation, leur opacité et leur hétérogénéité qui contribue à nourrir le sentiment de l'injustice.

Injustice territoriale, aussi. Dans le nouveau secteur issu de la fusion des académies de Paris, Créteil, Versailles, le président de l'Université de Cergy-Pontoise reconnaît qu'en réalité tous les candidats ne pouvaient espérer être pris dans une faculté parisienne : « il y a quand même des quotas, des règles de répartition entre nous²⁰ ».

Enfin, les mesures d'anonymisation des dossiers supportent pour le moment certaines contradictions. L'anonymat ne s'applique pas à toutes les formations, il est levé pour de multiples raisons (la demande d'internat, par exemple), il ne peut empêcher de dessiner un profil assez précis du candidat dès lors qu'on lit les pièces complémentaires – bulletins de notes, lettres de motivation... – ou qu'on prend connaissance de l'établissement d'origine²¹.

■ Transparence et équité de Parcoursup : les doutes du Comité éthique et scientifique²²

Après la présidente (Noelle Renoir, avocate, officiellement pour des raisons de travail) et un autre membre du comité (Laure Lucchesi, directrice d'Etalab, qui n'a pas donné de raison), Julien Grenet (Chercheur CNRS à l'École d'économie de Paris, spécialiste de la mixité sociale dans les collèges à Paris et connu pour son expertise sur les algorithmes de répartition scolaire) a démissionné début septembre en mettant en cause :

- l'absence de réunion du comité depuis janvier et le faible poids du comité dont les recommandations du comité n'ont eu qu'une « portée pratique très limitée » (alors même que le comité avait remis en janvier un rapport très précis²³, et que Julien Grenet salue l'ouverture de l'accès aux données de Parcoursup à la recherche publique).

17 <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8529>

18 <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/parcoursup-une-proposition-de-loi-bientot-deposee-pour-rendre-obligatoire-la>.

19 <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20190715/cult.html>.

20 https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/parcoursup/video-parcoursup-il-y-a-quand-meme-des-quotas-pour-repartir-les-etudiants-franciliens-admet-un-president-d-universite_3444019.html

21 <https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-votre-candidature-sera-presque-anonyme.html>

22 https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/13/vers-une-recomposition-des-comites-de-suivi-de-parcoursup_5509903_3224.html

23 http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/36/3/Rapport_du_CESP_1061363.pdf; voir certains des traits les plus saillants de ce rapport sur le blog de Julien Gossa : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/01/16/rapport-au-parlement-du-comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup/>

→ l'opacité des critères de classement puis des règles régissant la place complémentaire, et la non prise en compte du classement des vœux ; à ce sujet la citation du Monde est éclairante : « Il s'agit d'éviter le traitement actuel des jeunes encore sans proposition durant la phase complémentaire : on leur applique des règles opaques, notamment celle du « premier arrivé premier servi », ce qui me semble peu équitable ».

■ Des bugs au fil de la procédure

L'angoisse de la phase de montage des dossiers, qui occupera désormais les esprits des futurs candidats tout au long de leur cursus au lycée, puis la phase d'attente des résultats, a été encore alourdie, 3 jours après le début de la phase d'admission, par un conflit de paramétrage entre listes d'appel et listes d'attente : 67000 étudiants, dans environ 400 formations, se sont vus en tout cas successivement acceptés puis refusés. Surbooking assumé par les équipes pédagogiques et refusés par le ministère²⁴ ? Erreurs des équipes pédagogiques comme l'a affirmé Frédérique Vidal ? Le bug reflète en tout cas la complexité inextricable d'un dispositif qui fonctionne, comme le rappelle Julien Gossa, en temps réel, actualisant chaque jour des milliers de réponses dépendant de milliers d'acteurs différents, là où APB prenait le temps de réguler *off line* des candidatures hiérarchisées et des résultats contrôlés.

■ Des rentrées chaotiques

Pour les équipes enseignantes, l'effet de la procédure est immédiat. Il devient difficile de gérer des équipes pédagogiques fluctuant chaque année selon les moyens. Et il est tout aussi difficile de gérer des rentrées universitaires sans connaître les effectifs auxquels se préparer. Au seuil de la semaine de pré-rentrée, tout particulièrement pour les filières qui n'ont pas atteint leur taux de couverture, on ignore combien d'étudiants ont été acceptés, et on ignore si les étudiants acceptés qui ne se sont pas inscrits ont fait un autre choix. Des équipes pédagogiques et administratives déjà surchargées par les commissions d'évaluation quasiment inutiles du printemps ne savent pas combien de groupes de TD ou de TP ouvrir, combien d'enseignants seront nécessaires pour les encadrer, combien de salles seront à réserver sur des sites déjà saturés. D'autres équipes sont chargées, comme à Aix-Marseille, de contacter un par un les étudiants admis qui pourtant n'ont pas effectué leurs inscriptions administratives. D'autres encore participent aux CAAES. Les enseignants responsables d'UE ou d'équipes s'apprêtent à chercher en catastrophe des enseignants contractuels encore disponibles pour encadrer des groupes imprévus. Dans d'autres cas, ils s'apprêtent à informer des enseignants contactés en juillet que l'on n'aura finalement pas besoin d'eux, ou encore à reconstruire pour la énième fois le service des collègues. Pendant plusieurs semaines, les enseignants devront s'adapter à l'arrivée de nouveaux étudiants, par forcément très heureux d'être « placés » dans une formation qu'il ne souhaita pas, et gérer ces différences d'acquisition des programmes...

■ Des mesures d'accompagnement inégales et pas toujours efficaces

Les mesures d'accompagnement pour la réussite des étudiants sont inégalement mises en œuvre et leur bilan, très limité, paraît mitigé.

D'après le bilan effectué par les STAPS, seuls 64 % des étudiants inscrits dans cette filière ont pu avoir accès au OUI, SI ; ces parcours adaptés constituent 15,87 % des effectifs dans les formations où ils sont proposés. La synthèse considère les données « alarmantes » (sic) puisque ces étudiants ont vu leurs résultats baisser de 8 points entre le premier et le second semestre (leur taux de réussite global étant de 31,4 %)²⁵.

²⁴ <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/parcoursup-il-ne-s-agit-pas-d-un-bug-mais-d-un-surbooking-des-etablissements>

²⁵ <http://blog.educpros.fr/didier-delignieres/tag/parcoursup/>

Une enquête nationale s'impose. Dans les autres filières, OUI SI et mesures d'accompagnement semblent en effet inégalement mises en œuvre. À l'Université d'Aix-Marseille, elle se fonde sur la base du volontariat, avec des résultats décevants : dans plusieurs départements de ALLSH, les effectifs des enseignements de remédiation ont « fondu » au cours de l'année. La question s'est en outre posée de savoir s'il était vraiment efficace de sélectionner des candidats à la remédiation sur la base de dossiers scolaires, ou plutôt pendant les premières semaines de la rentrée universitaires, dont les attentes sont différentes et les résultats parfois surprenants par rapport à ceux du second degré.

À la prochaine rentrée, certaines filières d'Aix-Marseille ont déjà inscrit leurs étudiants en parcours accompagnés : près de 500 étudiants, par exemple, en Droit, Sciences Politiques, Economie et Gestion. L'IUT renforce la pédagogie de près de 2000 étudiants. La Faculté des Sciences crée une licence en deux ans. Mais une partie non négligeable des moyens mis en œuvre ne vient cependant pas de la loi ORE : les lauréats des NCU disposent en effet de moyens importants pour « accompagner la réussite ». Selon l'université à laquelle un étudiant appartient, les moyens qui lui sont consacrés seront donc très différents.

■ La capacité faussement prédictive de l'orientation, le pouvoir évidemment prédictif de la sélection

L'enquête isolée réalisée au sein des STAPS²⁶ fournit des résultats globalement positifs, mais parfaitement tautologiques. Certes, on trouve une hausse globale du taux de réussite de 8 %. Mais comme le reconnaît l'enquête elle-même, cette hausse est « mécaniquement » (sic) liée à l'éviction des bacheliers technologiques et professionnels. On constate ainsi le plus souvent que là où les capacités d'accueil n'ont pas impliqué de sélection, la plupart du temps la réussite ne s'est pas améliorée (Frédéric Dardel, Pdt de Paris Descartes : « Il n'y a pas eu d'effet sur la réussite dans beaucoup de licences, dans lesquelles nous avons eu le même recrutement qu'avant, c'est-à-dire que nous sommes allés au bout des listes des candidatures²⁷ »).

➔ **L'explication principale apportée à l'élévation du taux de réussite par les universitaires, lorsqu'il a lieu, est corrélée à la sélection qui privilégie massivement les baccalauréats généraux, voire carrément les filières scientifiques.**

Gilles Roussel, conférence de rentrée : « le classement des dossiers a eu un vrai impact sur la réussite. Puisque les étudiants retenus ont logiquement de meilleures chances de réussite²⁸ ».

Didier Delignières, Université de Montpellier (STAPS), à la tête de la conférence des doyens : « **Les populations vraiment en difficulté et qui échouaient chez nous ne sont plus présentes²⁹** »,

C'est acter le fait qu'on ne demande plus au service public, dans l'enseignement supérieur, de conduire à la réussite tous les jeunes bacheliers motivés qui se seraient peu « affirmés » dans le second degré. On demande au service public d'utiliser des critères de réussite du second degré pour ajuster les flux dans les filières universitaires en fonction de leurs dotations.

D'autre part, l'amélioration des résultats en STAPS est loin d'être en uniforme. En réalité l'enquête révèle que les formations moyennes ont obtenu des résultats encore plus moyens.

26 Ibid.

27 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/09/13/parcoursup-dans-certaines-filières-la-reussite-des-etudiants-s-est-nettement-amelioree_5509715_4401467.html

28 <https://www.20minutes.fr/societe/2603307-20190913-fait-bilan-plateforme-parcoursup-annee>

29 Id.

D'ailleurs, selon les cas, il n'y même pas eu d'amélioration des taux de réussite là où a été pratiquée la sélection : à Lyon II, pour la présidente, Nathalie Dompnier, les quatre portails de première année qui ont classé leurs candidats n'ont même pas connu d'évolution significative³⁰.

Le dispositif se fonde donc sur la manipulation d'une croyance erronée dans l'efficacité prédictive d'une orientation fondée sur les seuls résultats du second degré, à des degrés de maturité encore très inégaux, dans un cadre pédagogique et disciplinaire très différent, et avec des projets professionnels forcément moins établis.

Or, l'enquête réalisée au sein des Staps montre bien que les premiers classés par Parcoursup peuvent s'avérer nettement moins performants au final que d'autres, classés plusieurs centaines de places derrière eux, lesquels ne doivent pourtant leur autorisation à suivre ce cursus qu'à des capacités d'accueil purement comptables, dont ils auraient pu ne pas bénéficier dans une autre région, ou une autre année³¹.

LES IFSI, OU LA SÉLECTION SUBSTITUÉE AU CONCOURS : DÉNONCIATION DE CRITÈRES INADAPTÉS, OPAQUES ET INÉGAUX

Avec 31 000 places pour 1 millions et demi de candidatures, les IFSI ont affiché dès le mois de mai des listes d'attente alarmantes³². Mais ce n'est pas seulement le manque de places qui fait problème. Ce sont aussi les critères de sélection, inadaptés, opaques et inégaux pour les candidats et beaucoup de professionnels.

Un algorithme établit un premier classement en prenant en compte les notes et la fiche Avenir, puis les formateurs examinent la lettre de motivation, le CV, les bulletins scolaires. Or, la première étape, celle des notes et du parcours scolaire, peut-être pénalisante en évaluant globalement des acquis souvent très éloignés de ce qui sera demandé aux futurs infirmiers et infirmières (est-ce la culture générale, la motivation, les stages en milieux professionnels... qui doivent servir à départager les candidats, par exemple ?).

Les listes d'attente feraient également apparaître l'irrespect des quotas de la formation professionnelle : le nombre de places ouvert par établissement au titre des candidats relevant de la formation professionnelle continue devrait être d'un minimum de 33 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études, défini par le conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique. Il semble, selon beaucoup d'articles, que ce ne soit pas le cas³³ : il convient de demander ici la transparence des chiffres.

Les candidats ont également dénoncé la différence de critères mis en œuvre d'un regroupement d'IFSI (autour d'une université) à un autre. En effet, en plus des attendus nationaux, chaque regroupement a élaboré sa méthode de sélection, et même si les critères sont souvent proches, les grilles de notation diffèrent d'un jury à un autre et restent opaques.

30 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/09/13/parcoursup-dans-certaines-filieres-la-reussite-des-etudiants-s-est-nettement-amelioree_5509715_4401467.html

31 Relation entre le rang de classement sur Parcoursup et la moyenne générale obtenue au premier semestre (données collectées et mises en forme par F. Favret pour la Faculté des Sciences du Sport de Strasbourg). Source : <http://blog.educpros.fr/didier-delignieres/2019/08/04/un-bilan-de-reussite-de-la-premiere-promotion-parcoursup-en-staps/>, commentée par Julien Gossa, <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/08/10/bilan-2018-2019-i-parcoursup-annee-2/>.

32 « par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 18 avril 2019 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038395288>) le nombre maximum d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier pour l'année universitaire 2019-2020 est fixé à 30 920 et réparti dans les différentes régions de France et des TOM ». Or la filière a fait une entrée massive sur Parcoursup : « Avec 1,5 million de vœux et de sous-vœux (soit 21,7 % du total), les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), pour la première fois soumis cette année au régime de Parcoursup, y font une entrée tonitruante. Ils constituent la filière la plus demandée, devant le droit et la première année commune des études de santé (Paces) (https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/06/15/parcoursup-victimes-de-leur-succes-les-ecoles-d-infirmiers-doivent-gerer-de-longues-listes-d-attente_5476542_4401467.html).

33 <https://www.infirmiers.com/admission-ifsu/admission-ifsu/parcoursup-beaucoup-candidats-ifsu-peu-elus.html>

Par exemple, une formatrice d'un IFSI de Poitou-Charentes explique que la rubrique « activités/centres d'intérêt », bien que non obligatoire sur Parcoursup, n'a pas été comptabilisée en bonus mais retiraient 14 points dans la grille d'évaluation par critères du regroupement concerné. Les témoignages rapportent aussi l'inégalité flagrante du « projet de formation motivé », obligatoire : évalué sur des documents écrits, et non sur un entretien, il a fait apparaître de manière flagrante les dossiers montés dans le cadre d'une prépa, ceux initiés de manière précise dans les lycées techniques et professionnels, et ceux, beaucoup plus maladroits car souvent rédigés par l'élève seul, des lycées généraux.³⁴.

Le « bug de parcoursup » a également affecté lourdement la filière³⁵ : or, si [le dysfonctionnement qui a touché près de 400 formations « a été régularisé en une journée, un autre dysfonctionnement a, lui, arrêté les compteurs entre fin mai et début juin, le temps de le réparer. Trois regroupements d'IFSI – ceux de Paris-Sud, d'Occitanie, et de Provence-Alpes-Côte d'Azur – ont ainsi reconnu des "erreurs matérielles de saisies" qui ont modifié les classements des commissions. Mais aucun candidat n'aurait pris la place d'un autre »³⁶.

■ Les CAES : des cellules de conseil qui interviennent beaucoup trop tard et en bout de chaîne comme une plateforme d'orientation

Le fonctionnement des CAES n'est souvent pas inintéressant. On nous montre des « ruches³⁷ » dans lesquelles de multiples compétences sont mises au service de conseils personnalisés en orientation, prenant en compte l'ensemble du dossier des candidats, ses vœux, sa résidence etc...

Dans plusieurs articles, on s'immerge dans la commission d'accès à l'enseignement supérieur de Créteil, où trois groupes s'affairent : un « pôle rebond » pour les recalés des IFSI, un « pôle analyse » pour les cas difficiles du bac général, et un pôle dédié aux « classes passerelles » pour les recalés des filières pros et technos. Les pôles travaillent avec sous les yeux les dossiers scolaires et lettres de motivation des candidats (bon, une lettre de 1500 caractères³⁸). On nous montre cet « ajout d'humaine » penché sur des cartes de transports pour trouver les lieux d'études les plus proches des étudiants³⁹. Le recteur de l'académie de Créteil, Daniel Auverlot, l'affirme : « Il ne s'agit pas simplement d'affectation mais d'une prise en compte des souhaits des élèves ». On conseille les étudiants grâce à une connaissance fine de l'offre de formation. A un élève intéressé par l'environnement, une adjointe au chef de service à la formation dans la direction régionale de l'agriculture d'Île de France soumet un parcours en gestion de l'eau ou de la nature⁴⁰. C'est très bien, mais cela arrive bien tard et il y a fort à parier qu'avec 60 personnes pour environ 1800 demandes (5300 demandes soumises aux CAES en tout), le « sur-mesure » (Jérôme Teillard, en charge de Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur⁴¹) n'a pas pu être la règle (d'autant que les CAES étaient sur pause entre le 20 juillet et le 22 août). La commission est parvenue dès la fin de la phase principale à trouver une place à 800 élèves en trois réunions. Il semble que le plus souvent « on leur propose les places restantes ». Quant aux bacheliers pros et technos, les classes passerelles ont vocation à les orienter vers les filières courtes (avec un certain succès : le proviseur d'un lycée du 93 explique que 70 % de ses élèves en classe passerelle ont obtenu leur vœu de BTS prioritaire.

34 <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-le-tatonnement-des-commissions-ifsu.html>

35 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid141988/parcoursup-point-sur-la-phase-d-admission.html>

36 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/06/15/parcoursup-victimes-de-leur-succes-les-ecoles-d-infirmiers-doivent-gerer-de-longues-listes-d-attente_5476542_4401467.html

37 <http://www.leparisien.fr/societe/ici-se-joue-le-sort-des-laises-pour-compte-de-parcoursup-16-07-2019-8118384.php>

38 <https://www.franceinter.fr/societe/parcoursup-dans-les-coulisses-d-une-commission-d-acces-a-l-enseignement-superieur>

39 <https://www.franceinter.fr/societe/parcoursup-dans-les-coulisses-d-une-commission-d-acces-a-l-enseignement-superieur>

40 https://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-dans-les-coulisses-d-une-commission-d-acces-a-l-enseignement-superieur_30f02676-a7c3-11e9-b137-d4bc4765ee6b/

41 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/sur-parcoursup-2600-candidats-encore-sans-affectation-1130616>

Ainsi « l'académie de Créteil dispose également de 15 « classes passerelles » depuis la rentrée 2018. Celles-ci permettent d'aider les bacheliers trop justes à hausser leur niveau pour intégrer un BTS. 500 places ont également été ajoutées dans les IUT de l'académie pour répondre à la demande⁴² ».

■ Les candidats en reprise d'études : une fausse surprise pesant sur les scolarités

L'une des « surprises » de Parcoursup fut cette année l'ampleur des candidatures en reprise d'études, plus de 110 000, que le ministère a détachées du reste des publics de Parcoursup dans ses indicateurs, ne communiquant ni sur le pourcentage exact de cette hausse, ni sur les résultats de ces candidatures .

Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer leur afflux vers Parcoursup :

- ➔ Un déficit d'information sur le public cible de Parcoursup. Parcoursup étant ouvert sans limite d'âge (contrairement à APB), et rien ne bloquant les candidatures relevant de reprises d'études, il paraît simple et évident de s'adresser à cette plateforme qui se charge de centraliser une liste de vœux.
- ➔ La possibilité de contourner les frais d'inscription de la formation continue, potentiellement très élevée (jusqu'à plus de 6000 euros). Cette explication, qu'on entend ici ou là, ne suffit pas à expliquer l'ampleur de l'afflux.
- ➔ La transformation de certaines formations désormais ouvertes sur Parcoursup, et qui constituent des voies privilégiées de réorientation ou de progression professionnelle. Le cas des IFSI, ici, paraît exemplaire (encore faudrait-il, là encore, disposer des chiffres).
- ➔ En lien avec ce dernier point, il semble que la vocation proclamée de Parcoursup à être un support d'orientation ait été prise très au sérieux. L'article du Monde cité plus haut cumule les exemples d'adultes voyant dans l'admission sur dossier un moyen nouveau de faire valoir leur expérience et/ou leur motivation.

Cet afflux serait donc le parfait exemple des confusions de Parcoursup. En effet, voici la question clé : ces candidats étaient-ils supposés passer par la plateforme ?

Un candidat en reprise d'études a la possibilité de s'inscrire sur Parcoursup ; il peut y recevoir des propositions d'admission (dont attestent le même article du Monde) et certains services de formation continue des universités, débordés (ces services reçoivent aussi des demandes d'étudiants en formation initiale essayant de contourner les numerus clausus), peuvent même encourager leurs publics à passer par Parcoursup. S'y ajoute le flou surprenant des réponses ministérielles (« la plate-forme n'est pas forcément le bon outil pour appréhender les attentes de ces candidats en reprise d'études, qui font l'objet d'un suivi à part, en lien avec le ministère du travail »). Il semblerait donc que cette situation ne soit pas normale, mais qu'elle soit acceptée.

Pourtant, lors des séminaires dispensés par le Ministère en 2018 aux équipes locales en charge de Parcoursup, la réponse était plus tranchée : en reprise d'études, un candidat doit, dès lors que sa dernière inscription à l'université remonte à 366 jours ou plus, s'adresser au service de la formation continue de l'université dans laquelle il souhaite s'inscrire.

Chose curieuse, tous les candidats peuvent passer par Parcoursup, et c'est donc aux universités que revient la charge d'identifier ses publics. C'est le cas dans plusieurs UFR que nous avons contactées (par exemple l'UFR ALLSH d'AMU), où les candidatures en reprise

42 <http://www.leparisien.fr/societe/ici-se-joue-le-sort-des-laises-pour-compte-de-parcoursup-16-07-2019-8118384.php>

d'études sont extraites de la pile des candidatures classées par les commissions d'évaluation. Les commissions d'évaluation des dossiers n'étant pas toujours capables d'identifier les dossiers concernés (trop de dossiers, trop peu de temps), ce sont les services de la scolarité qui se retrouvent en charge de l'identification, au moment de l'inscription administrative, des dossiers qui devraient relever de la formation continue.

C'est là, tout d'abord, un surcroît de travail colossal pour les équipes, essentiellement les personnels de la scolarité qui ont à « extraire » de la pile des reçus ceux qui n'ont rien à y faire. Souvent ces candidats sont alertés lors des premiers rendez-vous (téléphoniques ou présents) organisés pendant la phase principale. Humainement, les personnels des services de scolarité se retrouvent alors dans des face-à-face difficiles, contraints d'annoncer à des candidats dont le vœu a été accepté qu'ils doivent en fait rejoindre le bureau de la formation continue – et les frais afférents.

Ces candidats peuvent-ils prendre « la place » de candidats en formation initiale ? À long terme ces candidats sont supposés identifiés et retirés des candidatures acceptées en formation initiale. Ils sont néanmoins demeurés un moment plus ou moins long dans le circuit : une semaine au minimum (le temps que se mettent en place les premières inscriptions administratives après l'ouverture de la phase principale), parfois beaucoup plus longtemps (candidats en listes d'attente, candidats ayant tardé à entamer leur inscription administrative...). On peut supposer que selon les composantes ces candidatures peuvent également échapper à tout « repérage ». On peut supposer aussi, comme cela est arrivé dans plusieurs UFR, que les enseignements à distance acceptent d'inscrire ces étudiants en formation continue qui leur sont arrivés via Parcoursup. En fait, tout dépend de l'état des « forces » déployées par l'université, et de sa propre politique face aux reprises d'études. Les UFR organisent-elles un « triage » des dossiers, et en fonction de quels critères ? Comment est gérée la différence entre les reprises d'études financées, désormais très rares (impliquant un accompagnement spécifique mettant en place un financement fondé sur une convention), et les reprises d'études non financées (95%) relevant de la formation permanente ?

Ces candidats peuvent-ils eux-mêmes perdre « leur » place à l'université ? Très clairement, dès lorsqu'il n'y a pas de contingent réservé dans les formations aux étudiants en reprise d'études (c'est le cas seulement pour les diplômes ayant un parcours strictement formation continue, rares par exemple en ALLSH), ces candidats se retrouvent effectivement largement écartés des filières qu'ils espéraient, si celles-ci sont en tension. Voilà donc des candidats en reprise d'études qui errent plus ou moins longtemps dans un dispositif qui ne leur est pas dédié ; voilà des candidats en formation initiale potentiellement trompés sur leurs véritables places dans les listes d'attente au moment de l'ouverture de la phase principale ; voilà des personnels, en particulier les personnels des services de scolarité, surchargés d'un travail doublement ingrat (repérage des dossiers, annonce aux candidats)... mais pourquoi donc ces candidats ont-ils pu suivre la procédure Parcoursup ?

Il suffirait, nous dit-on dans les UFR questionnées, d'avoir à renseigner sur Parcoursup la date de sa dernière inscription à l'université : si celle-ci remonte à 366 jours, le candidat saurait immédiatement qu'il doit se tourner vers la formation continue.

Y-a-t-il alors un enjeu particulier des étudiants en reprise d'études pour Parcoursup ? L'intérêt de la confusion cette année particulièrement visible – et donc problématique – est-elle de grossir artificiellement les capacités d'accueil de Parcoursup, en les identifiant aux capacités globales anticipées par les formations (néobacheliers, redoublement et réorientation, reprises d'études) ? Anticipe-t-on une transformation de la plateforme parcoursup, allant dans le sens d'une différenciation désormais très ténue entre formation initiale et formation continue, comme mentionné dans la circulaire Bonnaïfous de février 2014 (« le concept de

formation tout au long de la vie, caractérisé par un estompage de la frontière entre la formation initiale et la formation continue, devient une réalité ») ?

LE DÉVOILEMENT PROGRESSIF D'UNE LOGIQUE : UN CONCOURS QUI NE DIT PAS SON NOM FONDÉ SUR UNE SÉLECTION D'ABORD SOCIALE ET UN OUTIL D'INTÉRIORISATION DES RÉFORMES DE L'ESR

- **Intérioriser la fin du droit des bacheliers à choisir leur voie : la logique insensée du continuum bac + 3/ bac - 3 compris comme pré-orientation**

Si pour un grand nombre de filières Parcoursup n'initie aucune sélection, l'adhésion au dispositif valide quatre croyances nécessaires à l'acceptation des réformes actuelles :

- La croyance en l'efficacité prédictive absolue des résultats du lycée
- La croyance en la coïncidence miraculeuse des capacités d'accueil, fixées selon des décisions budgétaires, et du nombre exact de lycéens qui méritent d'y réussir
- La croyance, enfin, dans la négation nécessaire du droit des bacheliers à choisir leur orientation, selon les convictions de la première croyance citée : la réussite et la motivation d'un adolescent sont prédictifs de sa capacité à réussir en tant qu'adulte.
- La croyance dans la nécessité de « l'excellence » dans les formations universitaires. C'était l'argument phare, il y a un an, dans la tribune des 55 présidents et vice-présidents d'universités pour la défense de Parcoursup, celle où on comparait les élèves moyens à des gâteaux pas très jolis qu'un pâtissier ne mettrait pas en vitrine : « pour le bien de tous, il nous faut l'excellence⁴³ ! ».

L'inquiétante mais prévisible infirmation des premiers bilans de Parcoursup montre bien qu'un élève classé plusieurs milliers de place devant un autre ayant eu sa place de justesse peut finalement se débrouiller moins bien à l'université. On n'ose dès lors imaginer les potentialités gâchées des milliers de recalés qui auraient pu réussir (on ne pourra jamais mesurer, comme l'écrit Julien Gossa, le poids des « refusés qui réussissent »). Ce gâchis pose une question éthique : celle du refus désormais acté de donner leur chance à tous les bacheliers, dans cette partie du système éducatif qui était jusqu'ici le socle et l'ultime rempart de la démocratisation du savoir et de la formation : si les parcours universitaires ne tolèrent désormais plus que « les meilleurs », que réserve-t-on à tous les autres ?

Enfin, plusieurs filières commencent à s'insurger contre le fait de fonder une sélection qui va conduire à des métiers exclusivement sur des résultats scolaires qui n'ont aucun rapport avec cette voie professionnelle.

D'un point de vue rationnel comme purement humain, le cas des IFSI a été cette année exemplaire. Des élèves qui ont accumulé les formations et les stages dans le secteur médico-social, se sont vus refusés à cause de leurs seuls résultats au lycée, c'est-à-dire dans des disciplines et avec des manières de faire très différentes de la formation supérieure à laquelle ils aspirent (rappelons, au demeurant, que ces jeunes gens ont obtenu leur baccalauréat).

Ainsi la mère d'un jeune homme du Val-de-Loire, où 8000 candidats se bousculaient pour 1000 places, déclare à France Bleu, en évoquant le parcours de son fils, passé par une année de prépa, un travail d'agent hospitalier dans un EHPAD, une formation de pompier volontaire et... le baccalauréat (dont il est titulaire, quelles que soient ses notes) : « Est-ce que les notes de première et de terminale font d'un élève un bon infirmier ? ».

⁴³ https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/tribune-28-de-reussite-a-la-fac-ca-suffit-il-faut-agir-une-cinquantaine-de-vice-presidents-d-universite-defendent-la-reforme-vidal_2703956.html.

Face à des systèmes comme celui des Pays-Bas, qui donnent au moins une seconde chance, par voie d'examen, à l'heure où la France supprime tous les concours, aux élèves médiocres du second degré, la question se pose en effet. On rétorquera qu'il existe des dispositifs rebond, comme celui de l'université de Tours proposé au jeune homme pour les élèves recalés des écoles d'infirmier. Mais l'incertitude désormais évidente du système, et l'avantage très net des néo-bacheliers, ne fait-il pas de ces formations tâtonnantes autre chose qu'un pis-aller de plus en plus risqué pour les familles ?

La logique, mais aussi les dégâts (en termes de savoirs et en termes humains) de Parcoursup, sont donc intimement corrélés à la réforme du lycée. Tandis qu'on nous vante l'extraordinaire ouverture disciplinaire que les lycéens pourront désormais expérimenter, les premiers constats montrent l'amorce de parcours tubulaires visant à verrouiller l'orientation du futur étudiant dès le lycée.

Une enquête de *L'Etudiant* auprès des élèves de seconde montre en effet combien l'angoisse de Parcoursup conduira les lycéens à des choix irrationnels en termes de choix de spécialités⁴⁴ : ainsi, les deux tiers des élèves s'appêtent à demander mathématiques, alors que seuls 30 % d'entre eux souhaitent en faire leur priorité, attestant d'un choix de sécurité qui les prive précisément de cette expérimentation disciplinaire qu'on leur promet. D'un autre côté, d'ailleurs, c'est l'institution elle-même qui se chargera de simplifier les parcours. Les vœux des lycéens anticipés par *L'Etudiant* conduisent par exemple à 128 combinaisons différentes : une variété totalement inaccessible dans la plupart des établissements...

Les premiers témoignages issus des lycées concordent tous sur un point : le stress violent suscité par les longs mois de la procédure Parcoursup atteint désormais jusqu'aux élèves de seconde et leurs familles. Le « stress des notes » devient omniprésent, et l'angoisse des stratégies à adopter pour réussir sur Parcoursup contamine aujourd'hui les élèves les plus jeunes ⁴⁵De fait, « [l]es choix de spécialités, plus complexes que lorsqu'il s'agissait de se décider sur des filières générales (S, ES, L), "constituent pour les élèves et leur famille un enjeu d'orientation au-delà du lycée", explique la maîtresse de conférences en sciences de l'éducation Anne-Claudine Oller⁴⁶ ».

■ Une orientation gestionnaire des flux restructurant le paysage des formations, tout particulièrement au profit du privé

Les effectifs étudiants connaissent actuellement une hausse massive : les deux dernières années ont ainsi apporté une augmentation de presque 90000 étudiants, et les tendances d'orientation suggérées par le SIES prévoient 2,75 millions d'étudiants, hors double inscription et CPGE en 2022 (soit 126 de plus qu'en 2017), tendance qui se poursuit au moins jusqu'en 2027⁴⁷.

Face à cet essor, l'accroissement du personnel universitaire statutaire n'est pas envisagé. Bien au contraire, la politique organisée de restriction des capacités d'accueil transforme Parcoursup en outil d'orientation des flux et de distinction voire d'émergence de filières privilégiées

De manière structurante, **la plateforme désavantage fortement les étudiants en reprise d'étude et les bacheliers des années immédiatement antérieures**, « les universités ayant centré leur effort sur l'augmentation de la capacité d'accueil de néo-bacheliers⁴⁸ ».

44 <https://www.letudiant.fr/lycee/exclusif-barometre-62-des-eleves-de-seconde-veulent-choisir-la-specialite-mathematiques.html>

45 https://www.lemonde.fr/education/article/2019/05/20/ce-que-parcoursup-a-deja-change-dans-les-lycees_5464607_1473685.htm

46 *Ibid.*

47 http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/25/1/NI_2019_06_1110251.pdf

48 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid143234/les-effectifs-universitaires-en-2018-2019.html>

Parcoursup avantage par ailleurs les formations non universitaires : les formations d'ingénieurs non universitaires, les écoles de commerce, de gestion et de vente, les facultés privées et autres formations relevant notamment des ministères de la santé et de la culture ont connu en 2018-2019 une hausse de +3,4 % contre 1,6 % dans les universités, les CPGE, les IUT et STS⁴⁹. Les CFA bénéficient aussi du dispositif. L'analyse du SIES corréle explicitement cette réorientation des flux à la faiblesse des capacités d'accueil à l'université (« Face aux contraintes de capacité, une partie des étudiants semble s'être reportée vers des formations non universitaires telles que les écoles d'ingénieur, de commerce, en facultés privées ou encore en écoles paramédicales, sociales, artistiques ou culturelles. En 2017-2018, près de 3 % de néo-bacheliers des séries générales poursuivent leurs études en école d'ingénieur et autant en école de commerce. »).

- **Un outil transformant les filières à l'intérieur de l'enseignement supérieur public : créer des filières « déversoirs », créer des filières sélectives, mettre la logique de concours au profit de la gestion managériale des flux étudiants**

Les candidats recalés d'une filière se voient proposés, en bout de course, l'inscription dans des filières déficitaires, les vouant à faire office de filières « déversoirs » (au lieu de réfléchir au taux d'encadrement optimal pour la réussite étudiante, qui nécessiterait probablement de recruter davantage dans les filières en tension, plutôt que de surcharger les filières qui pour le moment encadrent correctement les étudiants). Un bilan global de cette politique, et de ses effets sur la réussite étudiante, s'impose ici. Ainsi, les candidats recalés de la PACES se reversent vers les autres filières, parfois selon des négociations obscures avec les rectorats, comme pour l'Université de Montpellier.

Ailleurs, les capacités d'accueil sont des leviers pour transformer « l'esprit » des formations en filières sélectives, participant de l'émergence d'une université concurrentielle à deux vitesses. À Sorbonne Université, les capacités d'accueil des filières scientifiques ont été drastiquement abaissées, créant des filières en tension, donc sélectives, en biologie / sciences de la vie et en physique-chimie. Ce faisant, Sorbonne-université a créé une situation très tendue dans le parcours biologie sciences de la vie, qui reste l'alternative choisie par les recalés de la PACES. Simultanément, la filière Math Info a doublé sa capacité d'accueil en renforçant sa présence dans tous les portails (causant mécaniquement la baisse des capacités d'accueil en biologie et physique-chimie, mais aussi leur imprégnation « sélective » par l'omniprésence des mathématiques, confortant les choix des lycéens dans le sondage de l'*Etudiant*). Le corolaire, c'est une sélection draconienne à l'entrée en seconde année de Math Info, qui devient de facto une formation sélective à l'issue de la première année !

Ailleurs encore, l'adoption de Parcoursup commence à entraîner la disparition des concours d'entrée, comme pour les étudiants en soins infirmiers ou à Sciences Po. La sélection qui s'y substitue n'en finit pourtant pas avec la logique de concours, quelle que soit ses alibis de quotas sociaux.

Dans les IFSI, en forte tension, cette innovation a donné lieu cette année à une vague de fort mécontentement⁵⁰. Les vœux en IFSI représentent près de 10 % des vœux confirmés, ce qui en fait la formation la plus demandée sur Parcoursup. On a découvert au mois de mai des listes d'attente phénoménales (1 million et demi de candidatures pour près de 31000 places), d'autant moins acceptées par les candidats que les critères semblent à la fois déconnectés des attendus réels de la profession (les notes du lycée ont été bien plus décisives que les

49 http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/25/1/NI_2019_06_1110251.pdf

50 <https://www.marianne.net/societe/ifsi-ecoles-infirmier-bug-parcoursup-2019> ; https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/06/15/parcoursup-victimes-de-leur-succes-les-ecoles-d-infirmiers-doivent-gerer-de-longues-listes-d-attente_5476542_4401467.html ; <https://www.infirmiers.com/admission-ifsi/admission-ifsi/parcoursup-beaucoup-candidats-ifsi-peu-elus.html>

formations professionnalisantes effectuées par les lycéens), opaques et très inégaux d'un regroupement d'IFSI (autour d'une université) à un autre. À Sciences Po, cette évolution est associée à une nouvelle politique de quotas sociaux.

C'est ici globalement tout la politique « sociale » imprimée par Parcoursup qu'il faut analyser, pour mettre aux jours les implications d'une politique de prime abord plutôt positive. Des pourcentages minimaux existent actuellement pour l'université, les classes préparatoires, en STS et en IUT. L'an prochain dans les IEP de régions. En 2021 à Sciences Po Paris, avec 15 % des places de 1^{ère} année réservées à des élèves bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur et scolarisés dans des lycées conventionnés (avec un objectif de 30 %). Discrimination positive qui ne résout pas les problèmes structurels. « Selon le sociologue François Dubet, *« on continue à juger de l'équité de notre système en regardant la tête d'épingle de l'élite. Cela nous pose problème qu'il n'y ait que de petits Blancs de milieu favorisé dans les grandes écoles, mais cela n'en pose toujours pas qu'il y ait, sur les bancs des lycées professionnels, que des enfants de milieu modeste et d'origine immigrée »*,⁵¹ et qui va de pair avec le changement global du concours. Les IEP de région maintiennent un concours écrit⁵² tandis que Sciences Po Paris met fin aux épreuves écrites d'entrée en première année, au profit d'une sélection sur dossier, notes du bac et entretien. Or, « pour juger les élèves à l'aune de leur environnement, Sciences Po va se constituer "des outils d'évaluation" des établissements »⁵³, et supprimer l'écrit ne supprime pas les biais sociaux de l'oral... Sous couvert de démocratisation de l'accès à sciences-Po c'est au contraire l'excellence qui est mise au premier plan. « Quid des élèves qui ont tardé à prendre le rythme du lycée et à se mettre au travail ? Quid de ceux qui n'auront pas eu la maturité suffisante pour réaliser que dès 15 ans une partie de leur avenir peut se jouer ? Quid des lycéens qui auront bâti leur projet d'études supérieures tardivement (trop tardivement pour présenter des notes suffisantes dès la seconde) ? »⁵⁴. Ce sont les « meilleurs » étudiants qui seront favorisés et les élèves ayant eu la chance d'être accompagnés très tôt dans leur orientation. Dans un contexte où le nombre de PsyEN diminue on ne peut qu'être inquiet de l'égalité d'accès aux formations de l'enseignement supérieur. La sélection va être plus rude dû à l'appel d'air que va provoquer la formation intégrée dans Parcoursup (inflation du nombre de candidatures comme constaté déjà pour les filières des IFSI).

Parcoursup s'impose bien comme un outil des réformes managériales de l'ESR : outil d'émergence de filières sélectives et de renforcement simultané des filières de masse par la gestion des capacités d'accueil, et donc outil de mise en concurrence des universités ; outil de renforcement du cloisonnement et donc des inégalités territoriales ; outil de transformation des formations (IFSI, Sciences Po...) ; outil de sélection scolaire et sociale généralisant à l'entrée dans le supérieur une forme de concours déterminé par des choix et des dossiers d'adolescents à la maturité et aux ressources socio-culturelles très inégales ; outil d'imposition de la réforme du lycée, établissant le principe d'une pré orientation précoce et quasiment irréversible ; outil de transformation en profondeur des mentalités, disloquant « le principe démocratique de liberté d'accès au supérieur pour tout bachelier qui avait été obtenue suite aux mouvements sociaux de 1968⁵⁵ ». ■

Paris, le 20 septembre 2019

51 https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/10/discrimination-positive-des-etudiants-une-revolution-a-bas-bruit_5487698_3224.html

52 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/07/10/les-sciences-po-de-region-maintiennent-un-concours-ecrit_5487521_4401467.html

53 https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/06/25/fin-des-epreuves-ecrites-quota-de-boursiers-sciences-po-paris-chamboule-sa-selection_5481283_4401467.html

54 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-pourquoi-le-changement-des-modalites-dadmission-a-science-po-entraînera-encore-plus-de-selection-1036981>

55 <https://blogs.mediapart.fr/matthieu-hely/blog/150719/parcoursup-reamenage-n-est-toujours-pas-un-progres>
<https://blogs.mediapart.fr/matthieu-hely/blog/150719/parcoursup-reamenage-n-est-toujours-pas-un-progres>